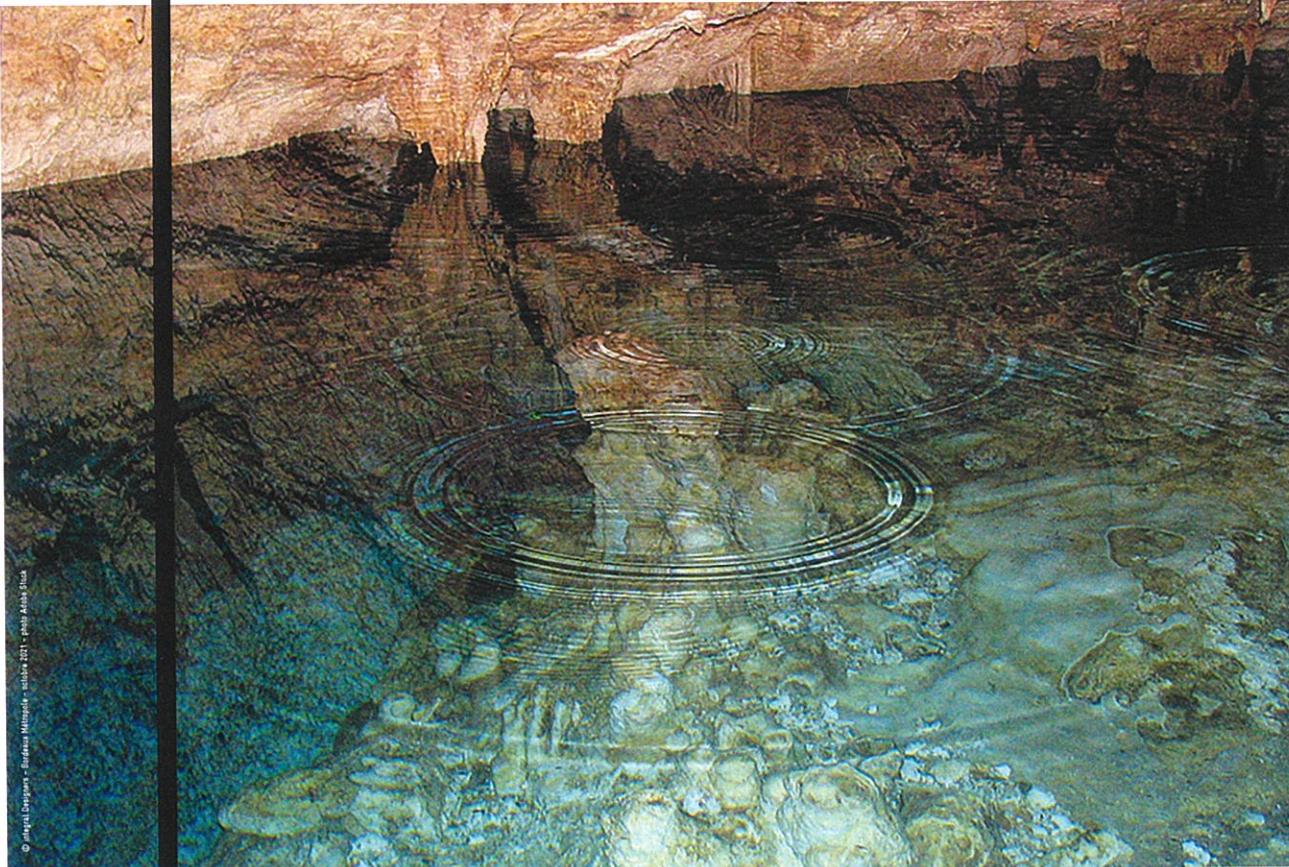


14 forages devraient être créés à Saumos et au Temple. Ils contribueront à l'alimentation en eau potable de 2 Girondins sur 3.

La gestion de l'eau nous concerne tous : vous aussi, donnez votre avis !

# champ captant des Landes du Médoc



© Adrien Degorre - Bildende Meister - octobre 2021 - Photo Adrien Degorre

registre de la concertation  
préalable 26 oct. - 24 déc. 2021

# 6 semaines pour s'informer et donner son avis

La concertation, ouverte à tous, se déroule du 26 octobre (à 9h) au 8 décembre 2021 (à 17h).

## Les rendez-vous de la concertation

28/10	Conférence de presse de lancement de la concertation - Bordeaux, Hôtel Métropolitain, 11h	Informez-vous et exprimez-vous tout au long de la concertation :
9/11	Réunion publique - Lacanau Ville, salle des fêtes (21 avenue Albert François), 18h30	• en ligne : <a href="http://bxmet.ro/champcaptant">bxmet.ro/champcaptant</a>
17/11	Réunion publique - Campus de Talence, amphi F de l'ENSEIRB-Matmeca (avenue des facultés), 18h30	• sur les registres papier mis à disposition dans différents lieux d'accueil du public (liste complète sur <a href="http://bxmet.ro/champcaptant">bxmet.ro/champcaptant</a> )
25/11	Réunion publique - Créon (Entre-deux-mers), espace culturel « Les Arcades » (3 rue Montesquieu), 18h30	• par courriel adressé à <a href="mailto:champ-captant-landes-medoc@bordeaux-metropole.fr">champ-captant-landes-medoc@bordeaux-metropole.fr</a>
2/12	Audiences publiques :	• ou courrier postal adressé à Direction de l'eau, Esplanade Charles de Gaulle, 33045 Bordeaux Cedex
-	Débat d'experts - date à venir : <a href="http://bxmet.ro/champcaptant">bxmet.ro/champcaptant</a>	

Les rencontres se dérouleront dans le respect du protocole sanitaire du moment. Merci de vous renseigner au préalable sur le site de la concertation. Retrouvez toutes les informations pratiques sur [bxmet.ro/champcaptant](http://bxmet.ro/champcaptant)

## Deux garantes à votre écoute

La concertation préalable permet de débattre de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques principales du projet ou des objectifs et des principales orientations du plan ou programme, des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire. Cette concertation permet, le cas échéant, de débattre de solutions alternatives, y compris, pour un projet, son absence de mise en œuvre. Elle porte aussi sur les modalités d'information et de participation du public après la concertation préalable.

La Commission nationale du débat public a désigné deux garantes : Marianne AZARIO, juriste, et Esmeralda TONNICELLO, consultante.

Conformément au Code de l'environnement, elles ont notamment pour mission de veiller au bon déroulement de la concertation en s'assurant de la participation du public.

À l'issue, les garantes établissent un bilan de cette concertation. En suivant, le maître d'ouvrage doit exposer ses décisions sur la poursuite du projet en indiquant quels enseignements il tire de la concertation.

Vous pouvez les contacter par mail à [cc.landesmedoc@garant-cndp.fr](mailto:cc.landesmedoc@garant-cndp.fr)

- **2007**  
4 solutions de substitution décrites par le SMEGREG
- **2013**  
Choix du projet de champ captant dont la maîtrise d'ouvrage est confiée à Bordeaux Métropole
- **2013-2021**  
Prospection foncière, études d'impact
- **2018**  
Accord de financement avec l'Agence de l'Eau Adour-Garonne
- **26 oct. - 08 déc. 2021**  
Concertation préalable du public
- **Si poursuite du projet**
- **2022-2023**  
Instruction réglementaire
- **2023**  
Enquête publique
- **2023 -2025**  
Travaux
- **2025**  
Mise en service

Je suis contre les champs captant pour ne pas faire mourir la forêt et la biodiversité... JM Lacaze

Savez-vous notre nature forêt, peu sauvage Je suis contre les champs captant. L'eau nous est trop précieuse à nos propriétaires forestiers. Commençons par économiser ce bien naturel trop précieux et renouez pour d'autres options bien moins contestées, M. LACAZE

Contre les champs captants. Il faut laisser notre nature tranquille.  
Pme Monjou Nathalie 20/12/21

Ghislaine GASTEAUD  
12 route de Sérigas  
33680 Saumos

Saumos le 8-11-2021

Mesdames les Garantes de  
la concertation préalable sur le  
projet de champ captant

Objet : Projet de champ captant

Mesdames,

En tant que citoyenne et sylvicultrice sur les communes de Le Temple et Saumos, et directement concernée par l'implantation de forages sur mes parcelles, je souhaite vivement que le projet de champ captant soit abandonné à cause des contradictions qu'il comporte.

Les sylviculteurs, tenus à une obligation de résultats, preuve, s'il en faut, que la forêt représente un enjeu économique primordial, ont réalisé des efforts démesurés pour reconstituer la forêt après les tempêtes désastreuses de 1999 et 2009. Comment respecter cet engagement vis-à-vis de l'Etat alors que les différents rapports concernant ce projet de champ captant semblent mettre en évidence la dangerosité pour la forêt de cette mise en œuvre ?

Pourquoi le principe de précaution si souvent invoqué dans notre société ne s'applique-t-il pas dans ce cas précis ? A l'heure de la nécessité pressante d'adopter un comportement écologique responsable au nom du devenir de notre planète, comportement dont on ne cesse de nous faire prendre conscience, comment accepter de prendre l'eau nécessaire au développement durable de la forêt vivante, poumon des zones urbaines, puits à carbone, participant à la lutte contre le réchauffement climatique, comment donc ce projet de champ captant peut-il être accepté alors que d'autres solutions existent ?

Je vous remercie de lire ces remarques, et vous prie d'agréer, Mesdames, l'assurance de ma considération distinguée.

PS : Copie à l'AMAF



Muriel MAURIN  
4 Route de Sautuges Nord  
33680 LE TEMPLE

Le Temple, le 18 décembre 2021

Concertation préalable du projet de champ captant sur le territoire du Médoc

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la concertation sur le champ captant composé de 14 forages sur les communes du Temple et de Saumos et en tant que sylvicultrice propriétaire sur ces mêmes communes, je suis contre ce projet car je pense qu'il va mettre en danger les forêts et la biodiversité de ces communes médocaines et voisines.

Le prélèvement prévu dans un premier temps est chiffré à 10 millions de mètres cubes par an afin d'alimenter en eau les habitants de Bordeaux métropole et de ses alentours. L'augmentation constante de la population dans notre région me laisse penser que ce prélèvement va également évoluer à la hausse et donc augmenter les risques de dépérissement de nos forêts.

Il ne faut pas oublier que suite aux deux tempêtes de 1999 et 2009, l'ensemble des sylviculteurs du Médoc ont activement nettoyé et reconstitué la forêt car elle représente également un enjeu économique très important sur ce territoire du Médoc et un poumon vert pour Bordeaux Métropole.

Je souhaite que d'autres solutions de prélèvement d'eau soient étudiées et proposées. De plus, je pense qu'un gros travail d'évaluation des gaspillages en eau (fuites et arrosage des espaces verts publics) doit être réalisé par Bordeaux Métropole et par les syndicats d'eau potable qui en bénéficieront car nous ne pouvons pas ignorer cet aspect alors que la pression écologique est de plus en plus présente et pressante dans notre quotidien.

Pour un sylviculteur, la forêt est tout d'abord un héritage familial de génération en génération. Elle est maintenant reconnue comme puits à carbone participant à la lutte contre le réchauffement climatique dont les sylviculteurs en sont fiers.

Comment pouvons-nous alors accepter de risquer de mettre en péril cette forêt ?

Un tel projet doit s'inscrire dans le cadre du développement durable et dans le respect des équilibres naturels et des enjeux économiques, ce qui ne paraît pas être le cas avec le projet de champs captant du Médoc.

En espérant que ces remarques retiendront toute votre attention,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.



Mr MAURIN Jean  
4 Route de Sautuges Nord  
33680 LE TEMPLE

Le Temple, le 20 décembre 2021

**Concertation préalable du projet de champ captant sur le territoire du Médoc**

Madame, Monsieur,

Citoyen et sylviculteur sur les communes du TEMPLE et de SAUMOS et ayant suivi depuis 2014 en tant qu'élu le projet de champ captant des Landes du Médoc, je suis toujours étonné par toutes les incohérences de ce projet d'un autre temps avec la création de 14 forages au sein de notre forêt médocaine.

Après les efforts démesurés des sylviculteurs suite aux tempêtes de 1999 et 2009 pour reconstituer ce massif autant pour son enjeu économique, environnemental, climatique, écologique, poumon vert pour la Métropole Bordelaise.

Je suis inquiet quant à la véracité des études qui ont été menées par Bordeaux Métropole et les différents organismes (BRGM, INRAE, SMEGREG) car l'on s'aperçoit que ces cabinets d'études ont pris des éléments qui leurs conviennent pour ne pas desservir le projet de champ captant. Les différentes études de rabattement des nappes MONA et PHONEME nous font douter sur le choix du modèle qui est le moins impactant pour l'exploitation des champs captants puisqu'il est pris une recharge moyenne pluviométrique à 30 ans plutôt que la recharge moyenne pluviométrique à 10 ans qui était plus impactante. L'INRAE se base également sur le modèle de recharge moyenne pluviométrique à 30 ans pour montrer qu'il n'y aura aucun impact sur la croissance du pin maritime. L'INRAE, dans son étude, a oublié l'hétérogénéité des sols forestiers, notamment concernant l'alios ainsi que le cumul des recharges pluviométriques déficitaires.

Quant à Bordeaux Métropole, il n'y a aucune remise en cause de sa part sur la consommation en eau qui est fortement liée à une démographie galopante sans aucune restriction et avec des rendements d'exploitation d'eau potable scandaleux au vu de la restitution de la réunion de Créon sans que des pénalités soient appliquées (juste des recommandations). Comment voulez-vous que l'on croit que le volume d'eau prélevé restera à 10 millions de m<sup>3</sup> par an suite à la restitution du compte rendu du syndicat de Bonnetan ? L'augmentation du prix du m<sup>3</sup> d'eau serait un moyen de faire prendre conscience à Bordeaux Métropole et ses habitants que cette ressource est précieuse et doit être utilisée de façon raisonnable et non pour des utilisations d'agrément avec notamment l'arrosage des espaces verts, rond-point, etc...sans parler des fuites et pertes des canalisations avec des rendements d'exploitation allant de 60 à 80 % juste insupportable.

D'autre part, les conditions d'exploitation restent à définir. Dans le cas où il y a une constatation de problèmes sur la forêt aux forages, y aura-t-il une baisse des prélèvements des volumes en eau ? Arrêt des pompages ?

Les périmètres de sécurité restent encore flous. Sans parler des compensations et des conventions qui restent à établir comme la mise à disposition des parcelles pour une utilisation non forestières puisqu'il y aura un manque d'eau pour assurer une sylviculture pérenne.

A l'heure d'une métropole qui se veut plus verte, elle n'a aucun scrupule à faire prendre des risques irréversibles à des milliers d'hectares de forêt qui n'en a pas besoin car elle est déjà soumise à de nombreux facteurs à risques, tels que les incendies, les tempêtes, les scolytes, le gel, les cervidés, le nématode, la sécheresse, etc....

Avec toutes ces remarques et ces incertitudes, le projet de champ captant n'est pas un projet d'avenir et ne doit pas être la seule solution au manque d'eau de Bordeaux Métropole. D'autres solutions doivent voir le jour : économie d'eau, recyclage d'eau, pompage en Garonne, désalinisation d'eau de mer. C'est un ensemble de propositions qui doit aboutir à une solution d'avenir.

Je souhaite donc l'abandon de ce projet de champ captant.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

